

DELIBERATION 2021-43

LE HUIT AVRIL DEUX-MILLE VINGT ET UN A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT CINQ MARS DEUX-MILLE VINGT ET UN.

PRESENTS : M. RIO – MME RIMBERT- M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME PENA –MME PIACENTINI- MOREAU. M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE –MME MOUGIN. - M. WALCZACK – M. BLANCHARD – M. TREPEAU – M. CADIOU - - M. ROBIN -- MME MYSONA – M. BOISSEAU – M. LACOMBRE – M. THEOL – MME ROLLAND – M. FONTVIEILLE- MME OMS

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. QUINTIN procuration à M. RIO – MME FERRAI procuration à MME PENA- M. LEFEVRE procuration à M. CADIOU – MME MAURIN procuration à MME BRUEL – M. ODIN procuration à MME RIMBERT- MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE procuration à M. HIVIN- MME GUIRAUD procuration à MME OMS – M. LACOMBRE procuration à MME MYSONA - M. FONTVIEILLE procuration à M. ROBIN

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

M. PIOT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Subventions de projet 2021 aux associations de la commune

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence des aides octroyées par des personnes publiques, modifiée,
 Vu les demandes formulées par les associations ;

Monsieur le Maire rappelle la contribution des associations de la commune à l'animation du territoire. Il réaffirme l'attachement de la ville au soutien des initiatives portées par les acteurs dans les domaines : sportif, artistique, culturel, social et solidaire. Les associations participent par ailleurs à la dynamique de bien-être social et de santé publique encouragée par la Ville.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal divers projets associatifs. Il propose de retenir les montants de subvention projets ci-dessous :

VOLET SPORTIF

Porteur du projet	Nombre d'adhérent	Nombre de Védasiens	Montant proposé en 2021 : Projet	Observations
Gym Plus	152	72	1 500,00 €	Dans le cadre du projet : Bougez sur Ordonnance. Prise en charge d'une partie du salaire de l'intervenante
Arc Lat'	127	22	2 000,00 €	Participation financière à l'organisation du

Védas 3M				Tournoi du 6 Etienne Vidal
TOTAL	279	94	3 500,00 €	

VOLET CULTUREL

Porteur du projet	Nombre d'adhérent	Nombre de Védasiens	Montant proposé en 2021 : Projet	Observations
Compagnie Tempus Delirium	4	0	2 248,00 €	Participation financière à l'organisation d'un spectacle « des pas dans la neige » qui aura lieu entre le 15/02/2021 et le 31/12/2021
Comité des Fêtes	20	20	4 330,00 €	Participation financière à l'organisation d'un spectacle « Festival de Pena » qui aura lieu le 29 mai 2021 au Parc de la Peyrière
Secret Place TAF	7 000	47	1 500,00 €	Participation financière à l'organisation de deux concerts tests qui devraient se tenir fin avril 2021 à la Secret Place
TOTAL	7 024	67	8 078,00 €	

VOLET ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET SOLIDAIRE

Porteur du projet	Nombre d'adhérent	Nombre de Védasiens	Montant proposé en 2020 : Projet	Observations
Lekoli	20	12	500,00 €	Participation financière à la conception d'un puits pour alimenter en eau une école au Mali (Bamako)
TOTAL	20	12	500,00 €	

Les crédits seront inscrits au chapitre 65. Ils seront versés en une seule fois.

Monsieur le Maire précise que, si ces subventions sont approuvées, le montant des aides 2021 attribuées à ce jour sera de :

Subventions de projets : 12 078 €

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 13/04/2021

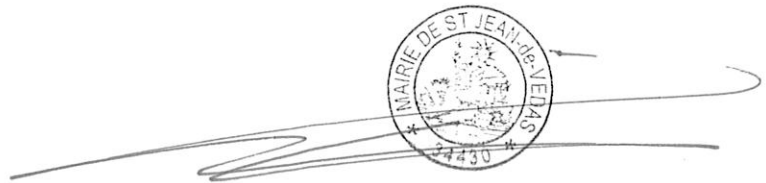
SLOW

ID : 034-213402704-20210408-DEL2021_43-AI

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **APPROUVE** les montants des aides au fonctionnement proposés aux associations de la commune pour l'année 2021, dans les tableaux ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux versements des subventions aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

François RIO
Maire de Saint Jean de Védas

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over a circular official stamp. The stamp is from the 'MAIRIE DE ST JEAN DE VEDAS' and contains the number '34430' at the bottom.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 13/04/2021



ID : 034-213402704-20210408-DEL2021_43-AI

